

<http://www.acrimed.org/Dupont-Moretti-face-au-procureur-Demorand>



Dupont-Moretti face au procureur Demorand

- Les journalismes - Genres et pratiques - Entretiens audiovisuels -



Date de mise en ligne : mercredi 15 novembre 2017

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Dans un [article portant sur les interviews audiovisuelles](#), leurs principes et leurs dérives, nous évoquions notamment « *des intervieweurs qui, tout en prétendant être là pour "faire parler" leurs invités, se comportent en réalité comme des éditorialistes. Une ambiguïté malsaine dans la mesure où elle n'est pas assumée* ». Une illustration caricaturale de ce jeu pervers vient de nous être donnée au cours de l'interview de l'avocat Éric Dupont-Moretti [1] par Nicolas Demorand dans le [7/9 de France Inter du 3 novembre 2017](#).

Avant que le ton monte, l'interview se déroulait plutôt bien avec des questions parfois incisives du journaliste, mais ne dépassant pas le cadre d'une interview exigeante ; ce qui permettait à l'avocat de formuler des réponses précises et développées. Maître Dupont-Moretti a pu exposer sa vision du procès, du jugement, les difficultés qu'il a rencontrées en tant que défenseur ("*seul contre tous*", dira-t-il), d'un homme accusé de complicité de terrorisme. C'est alors qu'il évoquait l'une de ces difficultés que Nicolas Demorand quitte le registre de l'interview pour celui de l'affirmation, puis de l'accusation, tout en revendiquant son statut de journaliste qui ne fait que « poser des questions ».

« Je pense sincèrement que c'est obscène »

- Éric Dupont-Moretti : « *Savez-vous qu'on m'a reproché, et ça m'émeut beaucoup, que j'aie pu dire à un moment, après trois heures d'interrogatoires de la mère de Merah, dont on savait qu'elle avait menti, mais copieusement menti, j'ai dit à un moment : mais elle a un fils qui est mort !* »
- Nicolas Demorand : « *Vous l'avez dépeinte en "mater dolorosa"* »

Ce n'est plus là la question d'un intervieweur, mais une affirmation critique, usant d'une référence délibérément provocante à une figure hyperbolique de la souffrance maternelle. D'ailleurs, son interlocuteur réagit aussitôt :

- É. Dupont-Moretti : « *Non, pas du tout, c'est vous qui le dites, ce ne sont pas mes mots* »

Alors, Demorand persiste et signe : « *Non non, ce sont mes mots et je les revendique, il n'y a pas de problème* ».

Le journaliste "revendique" son opinion, comme n'importe quel éditorialiste. Certes, une interview n'est pas forcément faite que de questions, certaines affirmations peuvent aider l'interlocuteur à développer sa pensée. Mais si un doute subsistait, la suite le dissiperait rapidement. À l'avocat qui reprend son discours sur la mère de l'accusé, l'éditorialiste réplique :

- N. Demorand : « *Vous ne trouvez pas ça obscène de le dire comme ça, devant les familles de victimes ?* »

Même si la forme est interrogative, elle dissimule bien mal le point de vue de Nicolas Demorand. Un point de vue qu'il n'hésite pas à clamer haut et fort face à un Dupont-Moretti interloqué par l'attitude de son hôte :

- É. Dupont-Moretti : « *Monsieur Demorand, je ne sais pas si vous pensez réellement que c'est obscène ou si vous me posez la question pour me provoquer...* »

- N. Demorand : « *Je pense sincèrement que c'est obscène* »
- É. Dupont-Moretti : « *D'accord, alors, je vais vous répondre. Le chagrin des victimes ne peut pas être confiscatoire. Une mère, voyez-vous, même si elle met au monde un enfant qui est le dernier des derniers, peut avoir de la peine. Ce qui est obscène, c'est de dénier à cette femme le fait qu'elle soit une mère. Et que vous ne compreniez pas ça, ça m'étonne beaucoup. Ce n'est pas une vache qui a vêlé, monsieur.* »
- N. Demorand : « *Je n'ai jamais dit ça* »
- É. Dupont-Moretti : « *Votre question est obscène, et je ne pensais pas que vous me la poseriez.* »

Le journaliste clarifie alors le rôle qu'il entend incarner, celui de procureur universel, porte-parole des victimes :

- N. Demorand : « *La réaction des parties civiles, en entendant ça, vous la classez aussi dans l'obscénité ?* »
- É. Dupont-Moretti : « *Pas du tout, monsieur...* »
- N. Demorand : « *Alors pourquoi moi et pas eux ?* »

« Je pose des questions »

Quand l'avocat lui répond que les parties civiles ont tous les droits parce qu'elles sont dans le chagrin, il reprend subitement ses esprits et revendique, du haut de sa dignité bafouée de journaliste, le droit de poser des questions de procureur :

- N. Demorand : « *Moi, j'ai le droit de vous poser des questions* »
- É. Dupont-Moretti : « *Bien sûr monsieur, mais vous, monsieur, vous êtes un commentateur* »
- N. Demorand : « *Intervieweur, je pose des questions* »

Cette précision ne manque pas d'ironie, voire de culot, au vu de son parti-pris précédent, mais nous allons voir que cette humilité feinte n'est qu'une position de repli avant une prochaine offensive après avoir subi, de la part de l'avocat, une belle leçon de journalisme :

- É. Dupont-Moretti : « *... commentateur, intervieweur, pardonnez-moi, je ne connais pas les termes techniques, mais vous devez avoir du recul. Comme les juges doivent avoir du recul. Comme les avocats doivent avoir du recul. Les familles qui ont vécu dans leur chair cet immense chagrin ont tous les droits. Ils ont le droit, monsieur, ils ont le droit de vouloir qu'Abdelkader Merah soit coupé en morceaux parce qu'Abdelkader Merah a été désigné comme l'artisan de leur malheur. Mais que les journalistes, que les avocats, que les juges, puissent à ce point ne retenir que le chagrin des victimes à l'exclusion de tout autre, que cela balaie la charge de la preuve, ça, c'est insupportable.* »
- N. Demorand : « *On est assez structurés, maître, pour pouvoir penser les deux, le chagrin et les preuves* ».

On ne doute pas que Nicolas Demorand soit « assez structuré », qu'il sache faire la part des choses, et séparer la position du journaliste de celle de l'inquisiteur ou du père-la-morale, mais à l'évidence la structure de son « interview » penche singulièrement d'un côté, celui de la peine des victimes. Et comme, visiblement, Demorand n'écoute pas son interlocuteur qui vient de lui expliquer que de la part des familles des victimes, il accepte tout, il repart aussitôt sur le chagrin des parents :

- N. Demorand : « *"Vous êtes méchant" a dit le frère d'une des victimes, maître Dupont-Moretti [...] "Vous êtes méchant", ce n'est pas mes mots et peut-être que ceux-là vous les trouverez obscènes, ce sont des mots d'une simplicité biblique, oserais-je dire.* »

- É. Dupont-Moretti : « *Monsieur Demorand, je viens de vous expliquer, mais vous ne m'écoutez pas. Vous avez décidé de ne pas m'entendre et franchement je regrette presque d'être venu ici. Voyez-vous Monsieur, que les victimes ne comprennent même pas qu'Abdelkader Merah puisse être défendu, j'en accepte l'augure. Et d'ailleurs j'ai dit en plaidant, et il y a ici un témoin de cela, que je savais par avance que tous les mots que je prononcerai pour lui seraient une blessure pour les victimes, mais pas vous, Monsieur Demorand, pas vous ! Si vous déniez à une mère le fait d'être une mère, alors...* ».

Jouant, en l'occurrence assez maladroitement, sur les deux tableaux, Nicolas Demorand se comporte comme un éditorialiste (« *Je pense sincèrement que c'est obscène* ») tout en se revendiquant simple intervieweur (« *Intervieweur, je pose des questions* ») lorsqu'il est pris en flagrant-délit de parti-pris. Or les deux positions sont fondamentalement incompatibles : l'intervieweur a pour mission de faire s'exprimer l'interlocuteur, de l'aider à formuler et développer sa pensée, éventuellement en dialoguant avec lui ou même en lui présentant des contre-arguments [2], tandis que l'éditorialiste prend position, cherche à faire valoir ses opinions et à imposer ses propres réflexions dans le débat public. Jouer sur les deux registres, comme le fait, ici grossièrement, Nicolas Demorand, constitue l'interview comme un piège, un guet-apens, où l'invité mis en confiance par l'intervieweur, se trouve tout à coup agressé par l'éditorialiste. Mais en la matière, Nicolas Demorand n'en est pas à son coup d'essai [3]...

Jean Pères

[1] Maître Dupont-Moretti est l'un des défenseurs d'Abdelkader Merah, (frère du terroriste Mohammed Merah) dont le procès s'est terminé la veille de l'interview.

[2] Ce n'est pas parce qu'il ne doit pas être un éditorialiste qu'un intervieweur doit être révérencieux.

[3] Déjà en 2008, il se distinguait par une attitude bouffonne au cours [d'une interview de Jean-Louis Debré](#), et en 2011, par une [interview-interrogatoire de Jean-Luc Mélenchon](#).